

## ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE DU 13 NOVEMBRE 2012

Le 13 Novembre 2012, à 19h30, les fondateurs de l'association BIO D'Sologne se sont réunis en assemblée générale constitutive, sur convocation de Mademoiselle Virginie DONNART.

Sont présentes les personnes dont la liste suit :

Mlle Virginie Donnart, Mr Frédéric Pezet, Mr Denis Asselin, Mme Jacqueline Le Mené, Mme Anne Blonay, Mme Martine Orland, Mr Jean-Pierre Martineau, Mme Françoise Martineau, Mr Ronan Dissez, Mme Sylvie Pinsard, Mme Sonia Mangot, Mme Chantal Siboni, Mme Cécile Babin, Mme Cécile Bellir, Mme Jacqueline Juhel, Mr Philippe Couppé de Kernadec, Mme Corinne Couppé de Kernadec, Mr Didier Moron, Mme Isabelle Cirino, Mme Véronique Beogo, Mme Claudine Gimeno et Mme Isabelle Crespel, Mr Frédéric Thomas.

Monsieur PEZET Frédéric et Mademoiselle DONNART Virginie sont désignés en qualité de présidents de séance.

Monsieur PEZET est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le Président de séance rappelle l'ordre du jour :

- Création officielle de l'association BIO D'Sologne
- Adoption des statuts
- Désignation du premier Conseil d'Administration

Après discussion et échange de points de vue, plus personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes:

### **1ère résolution** - *adoption des statuts*

L'assemblée générale adopte à l'unanimité les statuts qui lui ont été soumis.

### **2ème résolution** - *désignation des premiers dirigeants*

Sont nommés en qualité de membre du Collectif ou Conseil d'Administration :

Mr Pezet Frédéric, Mlle Donnart Virginie, Mme Siboni, Mme Babin, Mr Moron, Mme Orland, Mr Dissez, Mr Asselin, Mme Beogo et Mr Thomas.

Ceux-ci déclarent accepter les fonctions qui leur sont confiées.

Ils exerceront ces fonctions conformément aux statuts et aux dispositions légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **3ème résolution** - *détermination du montant des cotisations*

L'assemblée générale fixe la cotisation annuelle à 10 euros..

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

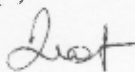
**4ème résolution** - *attribution des pouvoirs nécessaires aux démarches de déclaration*

L'assemblée générale constitutive donne pouvoir à Mr PEZET Frédéric et Mlle DONNART Virginie aux fins d'accomplir les démarches nécessaires à la déclaration de l'association.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

La Présidente,  
Virginie DONNART

le 13 Nov 2012  


Le Secrétaire de séance,  
Frédéric PEZET

le 13 Novembre 2012  
